

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

LA SUBVENTION VERSÉE À UN PROJET DE PARC D'ATTRACTIONS D'EDMONTON

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, je vais adresser ma question au vice-premier ministre.

Il y a deux jours, le vérificateur général a publié un rapport contenant une assertion ou un jugement très grave. Il dit que la subvention de 5 millions de dollars accordée au parc d'attractions Fantasyland d'Edmonton n'était pas justifiée en fonction des critères généraux établis par le ministère compétent. Il dit aussi, en particulier, que le projet aurait quand même été réalisé sans cette subvention.

Hier, à la Chambre, le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie a mis en doute cette assertion. Il a dit que le projet était admissible à la subvention et qu'il n'aurait pas été mené à terme sans cette dernière.

J'ai parlé au vérificateur général, il y a quelques heures. Je lui ai demandé s'il maintenait ses affirmations. Il a répondu par un oui catégorique. Je lui ai demandé en particulier ce qu'il pensait de la question de savoir si le projet aurait ou non été réalisé. Il a dit que ses collaborateurs avaient encore une fois vérifié les faits aujourd'hui. Il a ajouté, et je cite: «Ce n'est pas ce qui figure dans le dossier.»

Je lui ai demandé ensuite s'il maintenait que le projet n'était pas admissible à une subvention et s'il y avait des preuves à l'appui de son affirmation ou de la demande. Il a répondu qu'il n'y avait pas de preuves justifiant l'octroi d'une subvention. Autrement dit, après vérification des faits, le vérificateur général a confirmé tout ce qui figure dans le rapport.

Le vice-premier ministre a-t-il quelque chose à dire à ce sujet?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je ne songerais pas à contester ce qu'a dit le vérificateur général.

Je pense cependant que tous les députés voudront savoir ce que les fonctionnaires du ministère de l'Expansion industrielle régionale ont dit de cette opération. Avec votre permission, monsieur le Président, je voudrais citer un extrait d'une réponse envoyée au vérificateur général par les responsables du ministère. Cette réponse date de l'été dernier. Elle faisait suite à la vérification qui avait été faite.

Je cite donc:

... que la demande d'aide à ce projet a été reçue le 7 décembre 1983 et, en dépit du fait que le tourisme ne fait plus partie des secteurs admissibles du PDIR depuis le 9 novembre 1984, la demande était protégée par la disposition de droits acquis. Il est clair, d'après les documents au dossier, que l'obtention des permis nécessaires, les contrats de construction et les travaux mêmes de construction n'avaient pas été entrepris avant le 7 décembre 1983. Par conséquent, aucun engagement n'avait été pris en vue de la réalisation du projet, au sens de l'article 29(1) du règlement du PDIR, tel qu'il existait avant le 9 novembre 1984.

Le MEIR continue à juger que le projet était admissible à une subvention dans le cadre du PDIR, en dépit du fait que les travaux de construction étaient assez avancés en août 1985, lorsque le ministre de l'Expansion industrielle régionale a effectivement pris la décision d'accorder l'aide demandée.

Le texte se poursuit ainsi:

Questions orales

La contribution du PDIR a facilité les démarches que la société avait entreprises pour obtenir un financement supplémentaire et a, par conséquent, permis que le projet soit terminé selon les plans et le calendrier initiaux. Si le MEIR n'avait pas offert son aide à ce moment, il est très probable que les travaux auraient été retardés et que l'apport sensible de cette installation touristique à l'économie canadienne aurait été nettement moindre au cours des deux dernières années.

Voilà donc la position du MEIR. Bien sûr, il appartient au vérificateur général de l'accepter ou de la rejeter, mais c'était là la position du ministère.

Des voix: Bravo!

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'espère que le ministre déposera ce document. J'aimerais savoir à quel moment de la journée d'hier ce fonctionnaire a fait une telle déclaration.

M. Mazankowski: Non, l'été dernier.

M. Broadbent: J'entends que la déclaration a été faite l'été dernier.

Mais le vérificateur général a vérifié pas plus tard que ce matin et m'a déclaré au téléphone que les dossiers du ministère ne permettent pas d'affirmer, au contraire, que la demande de subvention était admissible et, plus précisément, il m'a déclaré qu'il concluait, après avoir examiné les éléments de preuve, que le projet aurait quand même été de l'avant sans ce cadeau de 5 millions de dollars de la part du gouvernement. Je demande au ministre de nous dire en ses propres termes pourquoi ces cinq millions de dollars supplémentaires étaient nécessaires, puisque le vérificateur général affirme qu'ils ne l'étaient pas.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je vous remercie de l'indulgence dont vous avez fait preuve envers moi. Je croyais ma réponse plutôt complète et, par ailleurs, elle correspond à la position du ministère de l'Expansion industrielle régionale. Je n'ai pas accès aux dossiers du vérificateur général. J'espère que le chef du NPD le comprend.

Au cours de sa conférence de presse, le vérificateur général a déclaré: «On m'a fait savoir qu'il était dans les prérogatives du ministre d'effectuer un paiement à même le PDIR, et c'est ce que lui ou le cabinet a fait». Il ajoutait: «Les ministres ont le pouvoir de prendre une telle décision, et ils l'ont prise en acceptant la responsabilité de leur geste».

La décision a été prise normalement et dans les règles, monsieur le Président, et la Chambre, le gouvernement et moi-même, en tant que ministre, nous en tenons à cette position.

Des voix: Bravo!

[Français]

LA PRISE DE DÉCISIONS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre a raison. Un ministre du Cabinet a pris cette décision. C'est évident. Mais selon le Vérificateur général, cette décision n'était pas conforme aux règlements du ministère. Ma question est très simple: Le gouvernement a-t-il l'intention de prendre des décisions qui sont conformes aux règlements? Oui ou non?